



Annexe 3 – Résolution 7.1 : sélection des projets vainqueurs dans le cadre de l'appel lancé en deux-mille-dix-sept

Les Points focaux nationaux de l'Accord relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins ci-après dénommé « Accord Pelagos » :

Rappelant l'article 4 de l'Accord Pelagos, qui établit que « les Parties s'engagent à prendre dans le Sanctuaire les mesures appropriées [...] pour garantir un état de conservation favorable des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leur habitat, des impacts négatifs directs ou indirects des activités humaines » ;

Rappelant l'article 12, alinéa 2, paragraphe a) de l'Accord Pelagos, qui établit que « [les Parties encouragent et favorisent] les programmes de recherche, nationaux et internationaux, visant à permettre le suivi scientifique des dispositions [de l'Accord Pelagos] » ;

Rappelant la résolution 6.10 de l'Accord Pelagos relative à l'appel à projets deux-mille-dix-sept et adoptée au cours de la sixième réunion des Points focaux nationaux tenue le vingt-six juin deux-mille-dix-sept par vidéoconférence ;

Considérant la recommandation de la Commission d'évaluation relative à la pré-sélection des projets candidats à l'appel lancé en deux-mille-dix-sept et tenue le sept novembre deux-mille-dix-sept par vidéoconférence ;

1. *expriment* leur satisfaction quant au nombre de candidatures reçues (quatorze au total) ;
2. *remercient* la Commission d'évaluation pour l'excellent travail réalisé ;
3. *approuvent* les résultats de l'instruction et de l'évaluation des candidatures reçues, tels que reportés en appendice de la présente résolution (extrait du document Pelagos_Commission_Evaluation_2017_SR) et en conséquence, approuvent les projets suivants comme vainqueurs et bénéficiaires du financement prévu :
 - « *Pelagos Plastic Free – Integrated actions to reduce plastic debris in the Pelagos Sanctuary* » ;
 - « *Biological and toxicological contamination of cetaceans in the Pelagos Sanctuary: assessment, origin, monitoring and mitigation* » ;
 - « *Proposal to develop and evaluate mitigation strategies to reduce the risks of ship strikes to fin and sperm whales in the Pelagos Sanctuary* » ;

4. *prennent note* des propositions d'amélioration relatives à la procédure interne pour la mise en œuvre d'éventuels futurs appels à projets formulées par la Commission d'évaluation, telles que reportées dans le compte-rendu de la Commission d'évaluation annexé à la présente (document Pelagos_Commission_Evaluation_2017_SR – Annexe 3 – Appendice 4) ;
5. *chargent* le Secrétariat permanent de donner suite à la réalisation des projets déclarés vainqueurs au sens de la présente résolution, selon les modalités établies dans le « Planning général de l'appel à projets » annexé à l'appendice 1 – point 6 et suivants – de la résolution 6.10 de l'Accord Pelagos, et en tenant informé de façon adéquate les Points focaux nationaux, de la mise en œuvre de ces projets.

Appendice – Extrait du compte-rendu des activités de la Commission d'évaluation

Accord Pelagos
relatif à la création en Méditerranée
d'un Sanctuaire pour les mammifères marins

Appel à projets 2017 – Commission d'évaluation
Vidéoconférence, 7 novembre 2017



Accordo Pelagos
relativo alla creazione nel Mediterraneo
di un Santuario per i mammiferi marini

Bando per i progetti 2017 – Commissione di valutazione
Videoconferenza, 7 novembre 2017

Pelagos_Commission_Evaluation_2017_SR
Français / Italien
Distribution : 21/11/2017

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION
D'ÉVALUATION POUR L'APPEL A PROJETS
2017
- 7 novembre 2017 -

SOMMAIRE

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR – OUVERTURE DE LA REUNION, PRESENTATION DES PARTICIPANTS ET INFORMATIONS PRATIQUES	3
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR – EXAMEN ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR – PRESENTATION DES RESULTATS DE L'INSTRUCTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES.....	3
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR – DISCUSSION SUR LES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES DE CANDIDATURE REÇUS APRES LA DATE D'ECHEANCE	4
POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR – PRE-IDENTIFICATION DES CANDIDATURES NON ELIGIBLES .	4
POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR – NOTATION DES CANDIDATURES PRE-IDENTIFIEES COMME ELIGIBLES ET PRE-IDENTIFICATION PAR THEME DU MEILLEUR PROJET	5
POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR – PROPOSITIONS D'AMELIORATION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'EVENTUELS APPELS A PROJETS	6
POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR – ADOPTION DE LA RECOMMANDATION	6
POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR – CLOTURE DE LA REUNION	6

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Liste des participants.....	7
Annexe 2 – Ordre du jour	8
Annexe 3 – Recommandation de la Commission d'Evaluation relative à la pré-sélection des projets candidats à l'appel lancé en 2017	9
Annexe 4 – Relevé de décisions	14

Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la réunion, présentation des participants et informations pratiques

1. Monsieur Leonardo Tunesi, Président de la Commission d'évaluation, accueille les participants le mardi sept novembre deux-mille-dix-sept à neuf heures et quarante-cinq minutes. La liste des participants est reportée en [annexe 1](#) du présent compte-rendu.
2. Madame Fannie Dubois, Secrétaire exécutif, souhaite également la bienvenue aux participants et les remercie pour la transmission de leurs formulaires d'évaluation malgré la courte échéance fixée par la sixième réunion des Points focaux nationaux pour la réalisation de l'instruction des dossiers et de leur évaluation.

Point 2 de l'ordre du jour – Examen et adoption de l'ordre du jour

3. Le Président de la Commission d'évaluation rappelle qu'une proposition d'ordre du jour a été préalablement transmise par courriel par le Secrétariat permanent et invite les participants à examiner cette proposition en vue de son adoption.
4. **Les participants adoptent à l'unanimité la proposition d'ordre du jour avec les modifications apportées en séance. L'ordre du jour adopté est reporté en [annexe 2](#) du présent compte-rendu.**

Point 3 de l'ordre du jour – Présentation des résultats de l'instruction des dossiers de candidatures

5. Le Secrétaire exécutif présente les résultats de l'instruction des dossiers de candidatures, ainsi que la note explicative (documents Pelagos_Call_for_applications_2017_Instruction_dossiers.xls et Pelagos_Call_for_applications_2017_Note.pdf).

En particulier, le Secrétaire exécutif indique que quatorze candidatures ont été reçues dont :

- six sur le thème « déchets plastiques dont les micro-plastiques et les filets fantômes » ;
- cinq sur le thème « pollution chimique et biologique d'origine terrestre » ;
- et trois sur le thème « collisions entre les navires et les grands cétacés ».

Le Secrétaire exécutif rappelle d'avoir confié la vérification du respect du critère obligatoire d'éligibilité e) « *le projet doit être mené en impliquant les représentants des secteurs concernés (stakeholders) de façon à identifier les mesures concrètes de gestion* » à la Commission d'évaluation, tel qu'il est indiqué dans les critères de sélection / évaluation des projets, à cause des articulations diverses et variées dudit critère de la part des candidats.

Le Secrétaire exécutif rappelle les points devant être discutés préalablement à la discussion sur l'éligibilité des dossiers de candidatures et sur leur notation (points 4 et 5 de l'ordre du jour).

6. **La Commission d'évaluation remercie le Secrétariat permanent et prend note du résultat de l'instruction des dossiers de candidatures.**

Point 4 de l'ordre du jour – Discussion sur les documents complémentaires de candidature reçus après la date d'échéance

7. Le Secrétaire exécutif rappelle le projet « *Macro-plastics and cetaceans in the Pelagos Sanctuary* » et la seconde version du projet SWAAM n'ont pas été reçus dans les délais impartis. En ce qui concerne les autres projets, certains documents complémentaires ont été reçus après la date d'échéance ; ceux-ci sont mis en évidence dans le compte-rendu des résultats de l'instruction des dossiers précédemment illustrés. Il est rappelé que, outre pour le projet SWAAM, ces documents complémentaires n'apportent pas de modification de fond aux projets concernés.
- 8. La Commission d'évaluation s'accorde pour considérer, parmi les candidatures reçues dans les délais impartis, les documents complémentaires reçus après ce délai et n'apportant pas de modification de fond au projet.**

Point 5 de l'ordre du jour – Pré-identification des candidatures non éligibles

9. Le Président de la Commission d'évaluation rend compte de la proposition du Point focal national pour l'Italie visant à évaluer si le paragraphe g) des critères obligatoires d'éligibilité relatif à la part de co-financement (Appendice 1 de la Résolution 6.10) doit être considéré inférieur à cinquante pour cent du montant de la subvention sollicitée auprès de Pelagos ou inférieur au montant total du coût du projet. Ainsi, la Commission d'évaluation décide de procéder à la notation des projets sans prendre pour le moment ledit paragraphe en considération et en laissant ainsi aux Points focaux nationaux, la décision finale quant à l'admissibilité des projets par rapport à ce critère d'éligibilité.
- 10. Préalablement à la décision finale des Points focaux nationaux quant à l'éligibilité des candidatures par rapport au critère obligatoire d'éligibilité mentionné au paragraphe g) et à la sélection des projets vainqueurs, la Commission d'évaluation s'accorde pour procéder à l'examen de l'éligibilité des projets sur la base de tous les autres critères obligatoires d'éligibilité.**
11. Sur la base de la procédure interne de l'Appel à projets 2017, des dossiers de candidatures reçus et des résultats de leur instruction, ainsi que des précédents échanges, la Commission d'évaluation considère les dossiers suivants non éligibles pour les raisons exposées.

Intitulé du projet	Motif de non éligibilité (Cf. Résolution 6.10)
<i>Assessment of the risks posed to surface megafauna by plastic pollution in coastal zones</i>	Non respect du critère obligatoire d'éligibilité d)
PELAGOSAT	Non respect des critères obligatoires d'éligibilité b) e g)
<i>Macro-plastics and cetaceans in the Pelagos Sanctuary</i>	Non respect des critères obligatoires d'éligibilité b) e g)
SWAAM (1 ^{ère} version)	Non respect du critère obligatoire d'éligibilité e)
SWAAM (2 ^{ème} version)	Non respect du critère obligatoire d'éligibilité b)

Point 6 de l'ordre du jour – Notation des candidatures pré-identifiées comme éligibles et pré-identification par thème du meilleur projet

12. La Commission d'évaluation procède à la notation des candidatures pré-identifiées comme éligibles. Les résultats détaillés de la notation sont présentés dans les tableaux suivants. Il est précisé que, conformément au règlement intérieur de l'Accord, le Président de la Commission d'évaluation ne prend pas part à la notation.

Thème « déchets plastiques dont les micro-plastiques et les filets fantômes »

#	Intitulé du projet	Membre 1	Membre 2	Membre 3	Membre 4	Membre 5	Membre 6	Total des points
1	Pelagos Plastic Free - Integrated actions to reduce plastic debris in the Pelagos Sanctuary	28,00	33,00	21,00	25,00	33,00	33,00	173,00
2	Pelagos Against Plastic	32,50	27,00	23,50	26,00	26,00	26,00	161,00
3	Micro Pelagos	15,50	31,00	15,50	28,00	22,00	22,00	134,00
4	Let's stop the plastic pollution in Pelagos Sanctuary	21,50	30,00	21,50	26,00	15,50	15,50	130,00
-	Assessment of the risks posed to surface megafauna by plastic pollution in coastal zones	Pré-identifié comme non éligible						
-	Macro-plastics and cetaceans in the Pelagos Sanctuary	Pré-identifié comme non éligible						

Thème « pollution chimique et biologique d'origine terrestre »

#	Intitulé du projet	Membre 1	Membre 2	Membre 3	Membre 4	Membre 5	Membre 6	Total des points
1	Biological and toxicological contamination of cetaceans in the Pelagos Sanctuary: assessment, origin, monitoring and mitigation	36,00	36,00	31,50	28,00	24,00	24,00	179,50
2	Pelagos CSI	29,00	22,00	29,00	22,00	28,00	28,00	158,00
3	AUG	26,00	21,00	26,00	24,00	30,00	30,00	157,00
4	APPLES	26,00	23,00	26,00	28,00	25,00	25,00	153,00
-	PELAGOSAT	Pré-identifié comme non éligible						

Thème « collisions entre les navires et les grands cétacés »

#	Intitulé du projet	Membre 1	Membre 2	Membre 3	Membre 4	Membre 5	Membre 6	Total des points
1	Proposal to develop and evaluate mitigation strategies to reduce the risks of ship strikes to fin and sperm whales in the Pelagos Sanctuary	30,00	36,00	32,00	33,00	28,00	28,00	187,00
2	E-Delphis	26,00	14,00	25,00	21,00	8,00	8,00	102,00
-	SWAAM (1ère version)	Pré-identifié comme non éligible						
-	SWAAM (2 ^{ème} version)	Pré-identifié comme non éligible						

Point 7 de l'ordre du jour – Propositions d'amélioration pour la mise en œuvre d'éventuels appels à projets

13. Sur la base de l'expérience acquise en termes de mise en œuvre d'appels à projet, la Commission d'évaluation discute des différents points pouvant être améliorés en vue d'un éventuel prochain appel à projets. Les propositions d'amélioration sont reportées en [annexe 3](#) du présent compte-rendu.

Point 8 de l'ordre du jour – Adoption de la recommandation

14. **Au regard des contraintes horaires, la Commission d'évaluation décide de prévoir l'adoption de la recommandation par échanges successifs de courriels, lors de l'approbation du présent compte-rendu.**
15. La recommandation de la Commission d'évaluation relative à pré-sélection des projets reçus dans le cadre de l'appel à projets 2017 est reportée en [annexe 3](#) du présent compte-rendu.

Point 9 de l'ordre du jour – Clôture de la réunion

16. **Le Président de la Commission d'évaluation invite le Secrétariat permanent à transmettre aux participants le projet de compte-rendu à l'issue de la réunion.**
17. Le Président de la Commission d'évaluation remercie les participants pour leur contribution aux travaux de la réunion.
18. Le Président de la Commission d'évaluation déclare la réunion close le mardi sept novembre deux-mille-dix-sept à onze heures et trente minutes.
19. Le relevé de décisions est reporté en [annexe 4](#) du présent compte-rendu.

Annexe 1 – Liste des participants

NOM <i>COGNOME</i>	PRENOM <i>NOME</i>	FONCTION / <i>FUNZIONE</i>	ORGANISME / <i>ENTE</i>	TEL / <i>TEL</i>	EMAIL / <i>EMAIL</i>	PRESENCE / <i>PRESENZA</i>
PRESIDENCE / <i>PRESIDENZA</i>						
TUNESI	Leonardo	Président de la Commission d'évaluation <i>Presidente della Commissione di valutazione</i>	ISPRA	+39 06 500 747 76	leonardo.tunesi@isprambiente.it	Présent / <i>Presente</i>
DELEGATION ITALIENNE / <i>DELEGAZIONE ITALIANA</i>						
DELEGATION FRANCAISE / <i>DELEGAZIONE FRANCESE</i>						
DELEGATION MONEGASQUE / <i>DELEGAZIONE MONEGASCA</i>						
SECRETARIAT PERMANENT / <i>SEGRETARIATO PERMANENTE</i>						Présent / <i>Presente</i>
DUBOIS	Fannie	Secrétaire exécutif <i>Segretario esecutivo</i>	SP Pelagos	+377 92 16 11 56	fanniedubois@pelagos-sanctuary.org	Présente / <i>Presente</i>
FAVILLI	Costanza	Adjointe au SE <i>Vice SE</i>	SP Pelagos	+377 92 16 11 57	costanzafavilli@pelagos-sanctuary.org	Présente / <i>Presente</i>

Annexe 2 – Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion, présentation des participants et informations pratiques
2. Examen et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation des résultats de l'instruction des dossiers de candidatures
4. Discussion sur les documents complémentaires de candidature reçus après la date d'échéance
5. Pré-identification des candidatures non éligibles
6. Notation des candidatures pré-identifiées comme éligibles et pré-identification par thème du meilleur projet
7. Propositions d'amélioration pour la mise en œuvre d'éventuels appels à projets
8. Adoption de la recommandation
9. Clôture de la réunion



Annexe 3 – Recommandation de la Commission d'Evaluation relative à la pré-sélection des projets candidats à l'appel lancé en 2017

La Commission d'évaluation de l'appel à projets 2017 de l'Accord relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins ci-après dénommé « Accord Pelagos » ;

Rappelant la résolution 6.10 de l'Accord Pelagos relative à l'appel à projets 2017 et adoptée lors de la sixième réunion des Points focaux nationaux tenue par vidéoconférence le 26 juin 2017 ;

Rappelant la composition de la Commission d'évaluation décidée par les Points focaux nationaux par échanges de courriels telle que reportée en appendice 1 ;

Sur la base des informations transmises par le Secrétariat permanent et du résultat de l'instruction des dossiers de candidatures :

1. *exprime* sa satisfaction au regard du nombre de candidatures reçues (quatorze au total) ;
2. *établit* le classement des projets pré-identifiés comme éligibles par ordre de mérite pour chacun des thèmes tel que reporté en appendice 2 ;
3. sur la base du classement ainsi établi, *pré-identifie* les projets ayant obtenu le meilleur score tel que reporté en appendice 3 ;
4. au regard de l'expérience acquise, *propose* aux Parties des améliorations quant à la procédure interne pour la mise en place d'appel à projets telles que reportées en appendice 4 ;
5. *invite* le Secrétariat permanent à soumettre la présente recommandation aux Points focaux nationaux.

Appendice 1 – Composition de la Commission d'évaluation

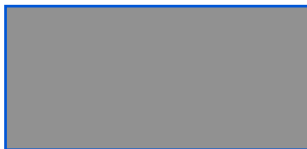
Présidence

Leonardo Tunesi

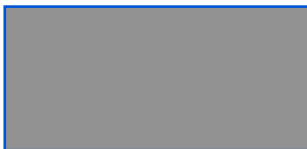
Délégation française



Délégation italienne



Délégation monégasque



Appendice 2 – Classement des projets pré-identifiés comme éligibles par ordre de mérite**Thème « déchets plastiques dont les micro-plastiques et les filets fantômes »**

#	Intitulé du projet	Total des points
1	Pelagos Plastic Free - Integrated actions to reduce plastic debris in the Pelagos Sanctuary	173,00
2	Pelagos Against Plastic	161,00
3	Micro Pelagos	134,00
4	Let's stop the plastic pollution in Pelagos Sanctuary	130,00
-	Assessment of the risks posed to surface megafauna by plastic pollution in coastal zones	Pré-identifié comme non éligible
-	Macro-plastics and cetaceans in the Pelagos Sanctuary	Pré-identifié comme non éligible

Thème « pollution chimique et biologique d'origine terrestre »

#	Intitulé du projet	Total des points
1	Biological and toxicological contamination of cetaceans in the Pelagos Sanctuary: assessment, origin, monitoring and mitigation	179,50
2	Pelagos CSI	158,00
3	AUG	157,00
4	APPLES	153,00
-	PELAGOSAT	Pré-identifié comme non éligible

Thème « collisions entre les navires et les grands cétacés »

#	Intitulé du projet	Total des points
1	Proposal to develop and evaluate mitigation strategies to reduce the risks of ship strikes to fin and sperm whales in the Pelagos Sanctuary	187,00
2	E-Delphis	102,00
-	SWAAM (1 ^{ère} version)	Pré-identifié comme non éligible
-	SWAAM (2 ^{ème} version)	Pré-identifié comme non éligible

Appendice 3 – Projets présélectionnés par la Commission d'évaluation

Thème « déchets plastiques dont les micro-plastiques et les filets fantômes »

Projet « *Pelagos Plastic Free* » ;
conduit par **Legambiente Onlus** ;
en partenariat avec **Expédition Med, Parc national des Cinq Terres, Parc national de l'Archipel Toscan, Unicoop Firenze, Mareblu et Novamont** ;
et pour lequel une subvention de **83 000,00 €** (QUATRE-VINGT-TROIS-MILLE EUROS) est sollicitée.

Thème « pollution chimique et biologique d'origine terrestre »

Projet « *Biological and toxicological contamination of cetaceans in the Pelagos Sanctuary: assessment, origin, monitoring and mitigation* » ;
conduit par le **Groupement d'Intérêt Scientifique pour les Mammifères marins de Méditerranée et leur environnement (GIS3M)** ;
en partenariat avec **Istituto Zooprofilattico Sperimentale del Piemonte Liguria e Valle D'Aosta (IZSPLV), Groupe d'Etude des Cétacés de Méditerranée (GECCEM), Laboratoire Départemental Vétérinaire de l'Hérault (VDV34), Vetagro Sup (ENVL) et Monacology** ;
et pour lequel une subvention de **83 110,00 €** (QUATRE-VINGT-TROIS-MILLE-CENT-DIX EUROS) est sollicitée.

Thème « collisions entre les navires et les grands cétacés »

Projet « *Proposal to develop and evaluate mitigation strategies to reduce the risks of ship strikes to fin and sperm whales in the Pelagos Sanctuary* » ;
conduit par **Tethys Research Institute** ;
en partenariat avec **British Antarctic Survey, International Fund for Animal Welfare (IFAW), WWF France, Souffleurs d'Ecume, QUIET OCEANS SAS, Université de Bretagne Occidentale (UBO) et Yacht Club Monaco (YCM)** ;
et pour lequel une subvention de **83 299,00 €** (QUATRE-VINGT-TROIS-MILLE-DEUX-CENT-QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS) est sollicitée.

Appendice 4 – Propositions d’amélioration de la procédure interne pour la mise en place d’un appel à projets

Proposition n°1

Si possible, prévoir des mécanismes supplémentaires favorisant les projets répondant le mieux à l’ensemble des aspects attendus (connaissance, mesures de gestion, vérification des mesures de gestion, sensibilisation, implication de partenariat, etc.) et approfondir le texte de l’appel à projets en prêtant une attention particulière à l’harmonisation de la présentation des projets (par exemple, budget prévisionnel indiquant les coûts toutes taxes incluses, coûts du personnel définis sur la base des tableaux de l’UE, etc.).

Proposition n°2

Encourager une meilleure coopération internationale au sein des projets, également au-delà des pays Parties à l’Accord, d’un point de vue scientifique, et demander à ce que le rôle de chaque partenaire soit davantage détaillé pour chaque projet.

Proposition n°3

Lorsque les thèmes de l’appel à projet s’y prêtent et s’il est question d’aspects relatifs aux engagements prévus dans la Charte de partenariat, prévoir la participation des communes partenaires de Pelagos aux dits appels. Le cas échéant, évaluer si cette participation des communes peut constituer un critère préférentiel de sélection pour les projets auxquels celles-ci prennent part.

Proposition n°4

Amender le formulaire de présentation détaillée du projet de façon à ce que les propositions de gestion issues des projets des candidats soient formulées de façon plus exhaustive.

Proposition n°5

Adapter les dates d’échéance pour l’instruction des dossiers et l’évaluation des projets, en fonction du nombre des projets reçus.

Proposition n°6

Veiller à ce que les membres de la Commission d’évaluation ne participent pas aux projets ni opèrent, de quelque façon que ce soit au sein des projets, en lien avec les candidats et/ou leurs partenaires.

Proposition n°7

Déterminer l’éligibilité des projets préalablement à leur évaluation et à leur notation.

Proposition n°8

Prévoir que les membres de la Commission d’évaluation procèdent, avant l’attribution des points, à une discussion commune sur les caractéristiques des projets tels que prévus dans le formulaire d’évaluation.

Proposition n°9

Approfondir le formulaire d’évaluation pour le rendre plus équilibré entre la partie A, dédiée à la contribution des projets quant à la réalisation des objectifs de l’Accord Pelagos, et la partie B dédiée à l’aspect scientifique du projet.

Proposition n°10

Déterminer si les formulaires d’évaluation doivent être remplis par chaque membre de la Commission d’évaluation ou par les délégations des Parties y représentées.